



Centre - santé, vestiaire, gym, piscine, spa et sauna

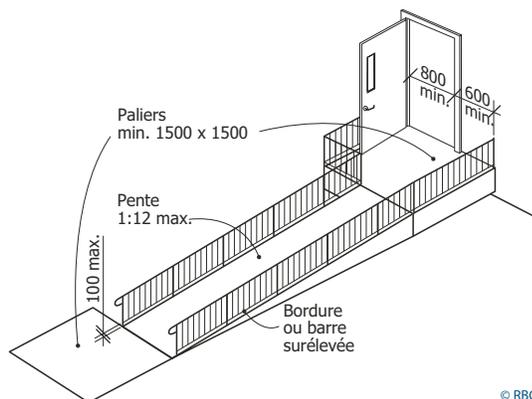
ENTRÉES ACCESSIBLES

- Au moins 50 % des entrées piétonnières (dont l'entrée principale) doivent être sans obstacle.
- Identifiées au moyen du pictogramme international d'accessibilité.
- Identifier l'emplacement de l'entrée à l'aide d'une signalétique depuis le stationnement si celui-ci est privé ou éloigné.

PARCOURS SANS OBSTACLES

- Largeur libre minimale de 920 mm sur tout le parcours.
- Pente d'au plus 1:20 (5 %) tout au long du parcours.

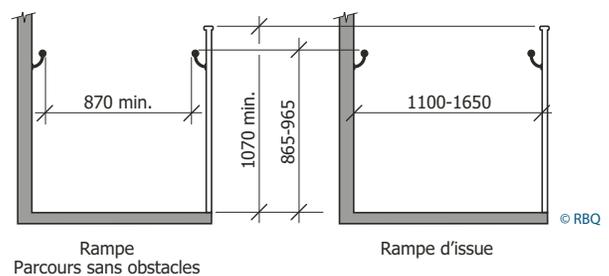
RAMPE D'ACCÈS



- Surface stable, ferme et antidérapante.
- Sans seuil dans le haut et le bas de la rampe ou seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Pente d'au plus 1:12 (8 %).
- Largeur libre d'au moins 870 mm entre les deux mains courantes.
- Mains courantes situées de chaque côté, saisissables aisément sur toute leur longueur et à une hauteur comprise entre 865 mm et 965 mm au-dessus de la surface de la rampe. Au moins une main courante doit être continue sur toute la longueur de la rampe et doit se prolonger sur au moins 300 mm à chaque extrémité.
- Paliers d'au moins 1200 mm de longueur et d'au

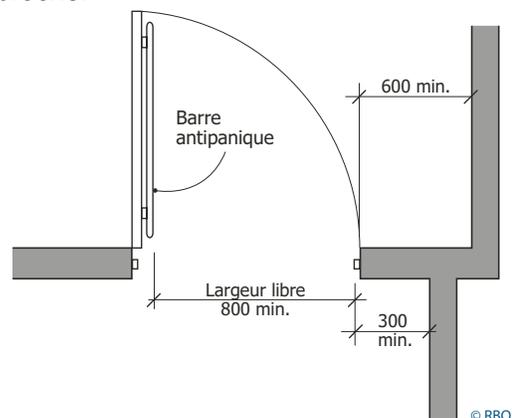
moins la même largeur que la rampe et ce, à tous les 9 m et aux changements de direction.

- Paliers d'au moins 1500 mm sur 1500 mm dans le haut, le bas et aux niveaux intermédiaires conduisant à une porte
- Protection latérale comportant des bordures d'au moins 75 mm ou barres/bordures surélevées situées à au plus 100 mm de la surface de la rampe lorsque celle-ci ou les paliers ne sont pas au niveau moyen du sol ou adjacents à un mur.
- Bande de couleur et/ou texture contrastante située dans le haut et le bas de la rampe.



PORTE

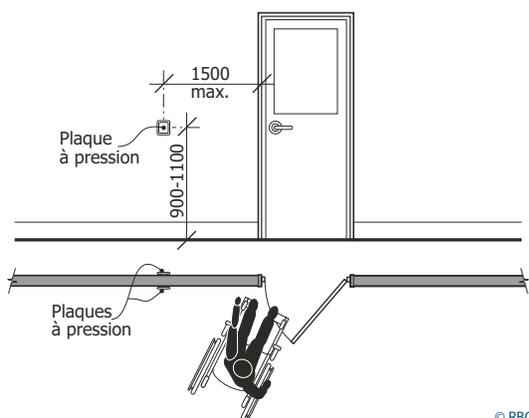
- Espace libre au sol d'au moins 1500 mm sur 1500 mm situé devant la porte.
- Seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Largeur libre de la porte d'au moins 800 mm, un dégagement latéral d'au moins 600 mm au-delà de l'ouverture si elle pivote en direction de l'approche et de 300 mm si elle pivote en direction opposée à l'approche.





Centre - santé, vestiaire, gym, piscine, spa et sauna

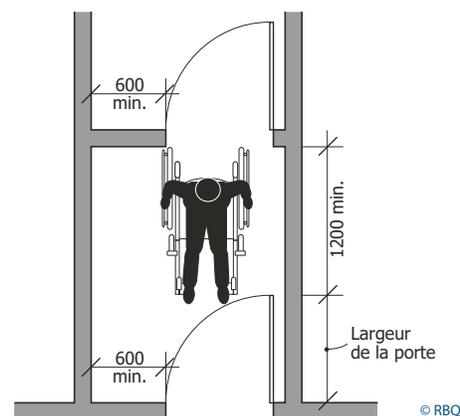
- Poignée de porte à levier ou à anse, située entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol.
- Si équipée d'un ferme porte, celui-ci doit être réglé de façon à pouvoir ouvrir en exerçant sur la poignée une poussée de 38 N pour les portes donnant vers l'extérieur ou de 22 N pour les portes intérieures.



- Si elle donne sur l'extérieur, l'installation d'un ouvre-porte automatique est recommandé. Le mécanisme d'ouverture doit être situé près de la porte, entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol et en dehors du champ d'ouverture de la porte.
- Si elle donne accès à un stationnement intérieur, la présence d'un ouvre-porte automatique est obligatoire.
- Si elle est entièrement vitrée, elle doit comporter des bandes et/ou motifs horizontaux à une hauteur comprise entre 1 000 mm et 1 300 mm au-dessus du sol.
- Si elle sert également de sortie d'urgence, son ouverture doit s'effectuer vers l'extérieur.

VESTIBULE

- D'une dimension minimale de 1 500 mm de large sur 2 000 mm de long entre les portes, il doit être conçu pour permettre le passage d'un fauteuil roulant entre les portes.



CASIERS

- Loquet à une hauteur comprise entre 900 mm et 1 000 mm au-dessus du sol.
- Aire de manœuvre d'au moins 1 500 mm de diamètre devant le casier.
- En l'absence de casier, installer quelques crochets portemanteau à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.

CABINE D'HABILLAGE

- Aire de manœuvre d'au moins 1 500 mm de devant la cabine d'habillage.
- Sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm de hauteur et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Largeur libre de la porte d'au moins 800 mm.
- Porte s'ouvrant vers l'extérieur à moins qu'une aire libre au sol d'au moins 1 200 mm de diamètre soit libre de tout obstacle à l'intérieur lorsque la porte est en position ouverte.
- Poignée de porte à levier ou à anse située entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol.
- Dispositif de verrouillage devant être utilisé avec le poing et positionné entre 900 mm et 1 000 mm au-dessus du sol.
- Superficie minimale de la cabine de 1 500 mm de largeur sur 1 500 mm de profondeur tout en proposant un espace de manoeuvre d'au moins 1 200 mm de diamètre à l'intérieur.



Centre - santé, vestiaire, gym, piscine, spa et sauna

- Crochet portemanteau positionné à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.
- Hauteur du banc situé entre 460 mm et 480 mm au-dessus du sol.
- Bas du miroir situé à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol ou incliné et ajustable par rapport à la verticale.

SALLE DE SOINS

- Nous vous recommandons d'avoir au moins une salle de massage et de soins accessible aux personnes handicapées présentant les caractéristiques suivantes :
- Aire de manœuvre d'au moins 1 500 mm de diamètre pour permettre toute manœuvre circulaire en fauteuil roulant.
- Table de massage dont la surface est comprise entre 460 mm et 500 mm au-dessus du sol ou dont la surface peut être ajustable en hauteur.
- Possibilité d'offrir le service de massage à la chambre accessible si la salle de soins n'est ni aménageable ni accessible.

SAUNA

- Accessoires devant être à portée de la main doivent se situer entre 400 mm et 1 200 mm au-dessus du sol (thermostats, interrupteurs, crochets etc.).

PISCINE ET BAINS À REMOUS

- Possibilité d'aménager une rampe d'accès à l'eau ou ultimement prévoir une entrée de type « plage » avec un fauteuil roulant disponible pour la piscine. La disponibilité d'un lève-personne pourrait également être envisagée.
- Rebord du bain à remous doit être entre 460 mm et 500 mm au-dessus du sol. Prévoir une main courante lorsque des marches sont présentes.

CABINE DE DOUCHE

Dimension

- Superficie minimale de 1 500 mm de largeur sur 900 mm de profondeur.

Accès

- Aire dégagée au sol d'au moins 900 mm située devant la douche et sur toute sa longueur.
- Idéalement sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm et biseauté à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Sans porte. Toutefois, un rideau de douche est recommandé.

Robinetterie

- Robinetterie à levier située à au plus 1 200 mm au-dessus du sol.
- Douche-téléphone équipée d'un inverseur d'alimentation pouvant être manœuvré avec un poing fermé par une personne en position assise, installée à moins de 1 200 mm au-dessus du sol et équipée d'un tuyau flexible d'au moins 1 800 mm de longueur.

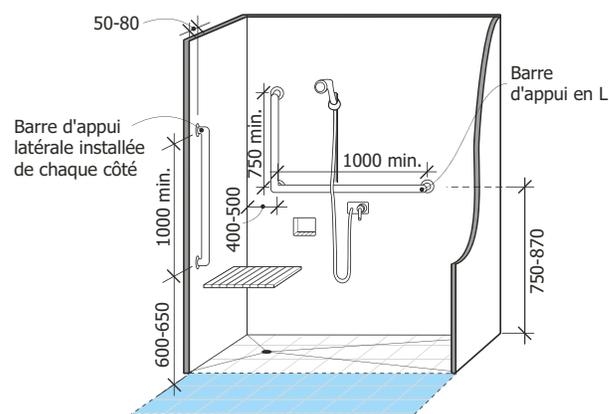


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.



Centre - santé, vestiaire, gym, piscine, spa et sauna

Siège/banc de douche

- Articulé sans mécanisme à ressorts ou fixe avec surface lisse antidérapante sans aspérité.
- Situé à proximité de la robinetterie, sans entraver l'utilisation des barres d'appui.
- Dimensions minimales de 450 mm de largeur sur 400 mm de profondeur.
- Surface située entre 460 mm et 480 mm au-dessus du sol, sur l'un des murs latéraux.
- Pouvant supporter une charge de 130 kg.
- Banc de transfert amovible recommandé.

Barres d'appui

- Diamètre variant de 30 mm à 40 mm.
- Située entre 35 mm et 45 mm de la paroi à laquelle elle est fixée.

Trois (3) barres d'appui sont requises :

- Deux barres d'au moins 1 000 mm de longueur et fixées verticalement sur les murs latéraux entre 50 mm et 80 mm à partir de l'entrée de la douche. L'extrémité inférieure se trouvant entre 600 mm et 650 mm au-dessus du sol.

- Une troisième, en forme de L, fixée sur le mur opposé à l'entrée de la douche, comportant un élément horizontal d'au moins 1 000 mm de longueur se trouvant entre 750 mm et 870 mm au-dessus du sol et un élément vertical d'au moins 750 mm de longueur se trouvant entre 400 mm et 500 mm du mur latéral où est fixée l'autre barre d'appui verticale.

Porte-savon et accessoires

- Porte-savon et accessoires se trouvant dans la douche, situés à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol et facilement atteignable une fois assis sur le banc de douche.

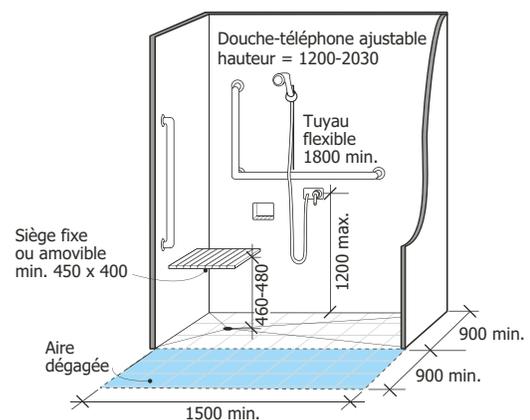


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.